

PROCÈS VERBAL  
des travaux de la grande commission nautique  
tenue dans les locaux de la mairie d'honneur de Saint-Raphaël

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret ministériel n° 86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques, et suite à l'arrêté n° 2004/2683 du conseil général du Var portant nomination des membres temporaires, la grande commission nautique, saisie le 15 mars 2005, s'est réunie le jeudi 24 mars 2005 dans les locaux de la mairie d'honneur de Saint-Raphaël, pour émettre un avis sur le projet d'aménagement du port départemental de Saint-Raphaël.

La commission était composée de :

M	Yann Bertrac, capitaine de vaisseau, de l'Inspection Générale des Armées (Marine)	Président
Mme	Corinne Bouzéloc-Lonchamp, ingénieur des études et techniques d'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Membre permanent
MM	Pierre Mitton, directeur des affaires maritimes du Var	Membre de droit
	Christian Decugis, pêcheur	Membre temporaire
	Hubert Thomas, patron pêcheur – marine marchande	Membre temporaire
	Hervé Chevalier, Sauvetage	Membre temporaire
	Gérard Marty, président du yacht club du Var	Membre temporaire
	Hervé Pages, pilote	Membre temporaire

Assistaient également à la réunion :

Mme	Françoise Dumont	Conseiller général du canton de Saint-Raphaël
	Véronique Miraglio	Service urbanisme – Mairie de Saint-Raphaël
MM	Jean-Luc Aqua	Conseil général du Var – Chef du service études et travaux
	Pascal Medot	Conseil Général du Var – Dessinateur projeteur
	Gilbert Guillaume	Conseil général du Var - Chef de service police et exploitation des ports
	Gilles Arduin	Conseil général du Var - Directeur des ports
	Henri Courtine	Adjoint au maire de Saint-Raphaël
	Luc Barrié	Marin au commerce – compagnie TMR
	Philippe Michel	Directeur de cabinet – Mairie de Fréjus
	Maurice Accary	1 <sup>er</sup> adjoint au maire de Fréjus
	Orald Soccoja	Adjoint à la mer – Mairie de Fréjus
	Hervé Chevalier	Président de la station de sauvetage « Esterel »
	Alfred Gessier	DGAS – ville de Saint-Raphaël
	Patrick Bricout	Direction départementale de l'équipement – AMBA – service phares et balises
	Patrick Fras	Direction départementale du Var – Service Maritime
	Alain Le Berre	Président du conseil général du Var
	Gérald Barcelone	Sauveteur

Le président, après avoir remercié M. l'adjoint au maire de son accueil, et les différents participants de leur présence, rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer notamment que la grande commission nautique n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet, à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, patrimoniaux ou écologiques.

## **SYNTHESE DU DOSSIER**

### **1. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION**

Le port départemental de Saint-Raphaël, ancien port de commerce présente les secteurs d'activités suivants : plaisance (activité principale), transport de passagers et pêche. Ainsi, le port actuel comporte 250 anneaux dont 220 affectés aux plaisanciers, 8 aux pêcheurs et 4 aux bateaux de transport de passagers.

De nombreux dysfonctionnements du vieux port ont été constatés : ouvrages de protection inefficaces, insuffisance des équipements portuaires, non traitement des eaux (rejets pluviaux, ...). De plus, l'esthétisme du port est une préoccupation permanente de la commune.

Aussi, le conseil général du Var a-t-il décidé d'entreprendre des travaux visant à :

- assurer la sécurité du port ;
- pérenniser les activités socio-économiques ;
- remettre à niveau les équipements portuaires ;
- améliorer la salubrité du port ;
- améliorer l'environnement du site.

Les projets présentés en séance (4 principes) consistent principalement en :

- la création d'un avant-port protégeant le vieux port (principalement dédié à la grande plaisance) ;
- la création d'un nouveau quai d'embarquement pour l'activité de transport ;
- la modification du balisage du chenal ;
- la création de ducs d'albe pour les navires de croisière ;
- la réhabilitation des ouvrages de protection existants ;
- la redéfinition des infrastructures (station d'avitaillement, ...) ;
- le traitement des pluviaux.

Les contraintes prises en compte pour l'élaboration du projet :

- contraintes financières : équilibre du budget du port (projet auto-financé) ;
- contraintes environnementales : environnement paysager à soigner, maintien du transport sédimentaire.

### **2. PRESENTATION DU PROJET**

Une visite sur site est faite en présence des membres de la commission. Le projet est présenté en séance par M. Aqua, chef du service études et travaux du conseil général du Var.

## **SYNTHESE DES DEBATS**

Il est fait remarquer au président que l'agitation du port est principalement due à la houle. Par contre, le vent est le paramètre le plus gênant pour l'accostage des navires de croisière.

Les quatre principes ont en commun la création de l'avant port avec un cercle d'évitage de diamètre 90m, les ducs d'albe, la définition de la contre-jetée, l'utilisation d'un bassin dédié à la grande plaisance, la création d'une hélisurface (non définie à l'heure actuelle).

Le président fait remarquer que 90m est la taille minimale pour un cercle d'évitage permettant l'accueil de bâtiments de 60m. Il serait préférable d'augmenter le cercle d'évitage, notamment pour préparer l'avenir avec des unités dont la taille augmentera très certainement.

Le président propose d'étudier le surcoût d'un projet proposant l'accostage du bâtiment de croisière perpendiculairement au quai de façon à permettre l'accueil de deux paquebots.

M. Pages, fait remarquer qu'un tel projet aurait un coût très important et ces quais devraient être protégés de façon à résister aux conditions de houle plus difficiles rencontrées en saison hivernale.

Cette éventualité sera tout de même examinée au cours de l'étude future visant à définir le projet définitif.

La Mairie de Fréjus est inquiète sur les impacts économiques et sécuritaires induits par le passage des bateaux dans la zone de 300m dédiée à la baignade.

M. Pages souligne qu'il faudra que la capitainerie gère les entrées et sorties des bâtiments.

Le président insiste pour que :

- l'embouchure des rivières soit particulièrement soigné (pour ne pas gêner le transport sédimentaire) ;
- l'entrée du port soit écartée le plus possible des plages (à étudier dans le futur projet) ;
- la possibilité de mettre à l'eau les bâtiments soit conservée.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le 24 mars 2005 pour émettre un avis sur les grands principes suivants :

- la création d'un avant-port ;
- la création d'un nouveau quai d'embarquement pour l'activité de transport ;
- la modification du balisage du chenal ;
- la création de ducs d'albe pour les navires de croisière ;
- la réhabilitation des ouvrages de protection existants ;
- la redéfinition des infrastructures (station d'avitaillement, ...) ;
- le respect des règles de protection des baigneurs de la plage de Fréjus ;
- la transformation des règles actuelles de pilotage facultatif en pilotage obligatoire avec un seuil à définir.

Elle émet un avis favorable à ces avant-projets avec la recommandation suivante :

Le projet définitif devra être défini en prenant en compte :

- les développements futurs du port (accueil d'unités de dimensions de plus en plus importante) ;
- la préservation du transport sédimentaire ;
- la mise en place d'un chenal d'entrée assurant une sécurité maximale pour les baigneurs ;
- la définition d'un cercle d'évitement de 90m de diamètre minimum ;
- le maintien d'une cale.

Par ailleurs, la commission recommande d'étudier la possibilité d'accueil d'un second paquebot perpendiculairement au quai de l'avant-port actuellement prévu.

Le projet définitif sera présenté pour validation à la grande commission nautique

Le président  
Yann Bertrac

Les membres  
Corinne Bouzélou-Lonchamp

Pierre Mitton

Christian Decugis

Hubert Thomas

Hervé Chavalier

Gérard Marty

Hervé Pages